



PRÉFET DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dzaoudzi, le 25 novembre 2022

Oudinot du pouvoir d'achat – Signature de la charte « Bouclier qualité prix + » à Mayotte

Le contexte inflationniste international et local place la question du pouvoir d'achat au cœur des préoccupations de la population et des pouvoirs publics. L'indice des prix a augmenté de 5,6 % en France et de 4,1 % à Mayotte sur les 12 derniers mois.

Le Gouvernement a souhaité amplifier au niveau local les mesures visant à soutenir le pouvoir d'achat des consommateurs ultramarins, en s'appuyant sur les outils existants de modération des prix, tels que le Bouclier Qualité Prix (BQP), dont l'utilité se trouve renforcée par le contexte inflationniste. Ainsi, le Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer et le Ministre chargé des Outre-mer ont initié une démarche de négociation dite « OUDINOT du pouvoir d'achat ».

Suite aux négociations menées localement sous l'égide de l'État et du Conseil départemental, le Préfet de Mayotte et le Président du Conseil départemental ont signé la charte du « Bouclier qualité prix + » avec des représentants de la grande distribution, des transitaires et des représentants de l'activité portuaire désireux de contribuer à cet objectif.

Les engagements pris par les signataires ont vocation à centrer les efforts sur 11 produits de grande consommations (riz parfumé, ailes de poulet, tomates pelées, sardine à l'huile, eau plate, viande de bœuf, lait demi-écrémé, lait en poudre entier l'huile de tournesol, lessive poudre lavage main change bébé 1er âge).

Les engagements pris par les signataires de la charte se traduisent au travers de :

- Baisse de l'octroi de mer par le Conseil départemental à compter du 15 décembre 2022 pour une durée de 6 mois sur ces 11 produits de grande consommation ;
- Renforcement de l'accord « Bouclier Qualité prix 2022 » de Mayotte permis par l'effet de la baisse d'octroi de mer. Cela se traduit concrètement par un engagement des représentants de la grande distribution signataires de l'accord « Bouclier Qualité prix 2022 » de Mayotte à :
 - l'intégration des ailes de poulet (Mabawa) dans la liste des produits du panier du « Bouclier Qualité Prix 2022 » ;
 - le maintien à 200 euros du prix maximal global du panier du « Bouclier Qualité Prix 2022 » jusqu'en mars 2023.
- L'adhésion à l'accord « Bouclier Qualité prix 2022 » de nouveaux distributeurs ;
- Remises tarifaires spécifiques par des opérateurs privés de la chaîne logistique et portuaire.

Il convient de saluer l'effort de chacun pour concourir, en cette période inflationniste, à la modération des prix et à la lutte contre la vie chère.

Contact presse :

Préfecture de Mayotte - service communication interministérielle
Tél : 02 69 63 54 03 – 02 69 63 54 32
Courriel : communication@mayotte.pref.gouv.fr
Internet : www.mayotte.pref.gouv.fr
Facebook : @Prefet976
Twitter : @Prefet976